

ENTENTE SPÉCIFIQUE

ADAPTATION DES SERVICES ET INFRASTRUCTURES RÉGIONALES POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES PERSONNES ÂNÉES DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE

PLAN D'ACTION 2009-2010

Objet de l'entente

L'entente a pour objet d'adapter les services et les infrastructures régionales dans le but d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées de la région de la Capitale-Nationale par la mise en commun de ressources financières ou autres dans le respect des mesures, programmes et normes de gestion applicables aux parties concernées.

Objectifs de l'entente

Objectif général :

Dans le respect de leurs mandats respectifs, les parties conviennent de travailler en étroite collaboration à la réalisation de projets visant à rendre les communautés plus accueillantes et conviviales pour les personnes âgées.

Objectifs spécifiques :

1) Accroître la sensibilisation auprès des élus municipaux et de la population en général sur l'importance de répondre aux besoins des personnes âgées en vue de leur assurer une vie active, en santé et productive au sein de leur communauté.

2) Identifier des communautés intéressées et désireuses de combler des besoins associés aux personnes âgées et mettre en place des projets basés sur le concept « Villes-amies des aînés ». Ils viseront plus particulièrement à :

- dresser un portrait de situation sur la réalité et les besoins des personnes âgées vivant dans une collectivité en dégageant les forces et les limites;
- à partir de ce portrait de situation, s'assurer que les collectivités adaptent davantage les politiques, les services, les aménagements et les structures aux besoins des personnes âgées;
- favoriser l'implication des personnes âgées au sein de projets mobilisateurs dans la collectivité ainsi que leur participation sociale au développement de leur milieu de vie.

3) Soutenir la Table de concertation des personnes âgées de la Capitale-Nationale pour l'organisation d'un événement annuel qui se rapporte aux conditions de vie des personnes âgées et dont les modalités seront à définir.

Plan d'action 2009-2010

Mise en contexte

Bref rappel de la première année de l'entente :

La CRÉ a tenu le 29 octobre 2008 un forum intitulé « Forum pour des collectivités amies des aînés », au Montmartre à Québec. Ce forum a réuni environ 125 participants qui ont assisté à une série de conférences en lien avec une collectivité amie des aînés. L'activité contribuait à l'atteinte du premier objectif de l'entente spécifique.

À l'occasion de cet événement, la CRÉ a dévoilé les grandes lignes du nouveau programme d'aide aux collectivités amies des aînés, issu de l'entente spécifique. Les municipalités, MRC ou arrondissements de la ville de Québec avaient l'opportunité de déposer des projets d'une durée de cinq ans dont l'objectif principal était de devenir « collectivité amie des aînés » par des actions concrètes touchant au moins trois des thèmes suivants : les espaces extérieurs et les immeubles, le transport, le logement, le respect et l'inclusion sociale, la participation sociale, la participation communautaire et les possibilités d'emploi, la communication et l'information, le soutien communautaire et les services de santé.

Neuf municipalités ou arrondissements de la ville de Québec ont répondu à l'appel de projets de la CRÉ. Les projets ont été analysés par trois personnes qui formaient un jury indépendant. Ce jury a été animé par M. André Tourigny, chercheur au Centre d'excellence sur le vieillissement de Québec.

Les projets ont été évalués selon les critères suivants :

- **pertinence** du projet en regard d'une collectivité amie des aînés;
- **philosophie** du projet (la vision globale du projet – qualité du plan);
- **partenariat** avec le milieu (l'aptitude du promoteur à faire adhérer sa communauté et des partenaires à son projet);
- **degré d'implication des personnes aînées et/ou des proches aidants;**
- **faisabilité** (réalisme);
- **résultats** escomptés notamment dans les milieux plus vulnérables;
- **impacts anticipés** sur les femmes et les hommes aînés de la collectivité;
- **qualité du montage financier;**
- **pérennité** escomptée des résultats;
- **rayonnement et visibilité** du projet.

En février 2009, trois projets ont donc été sélectionnés par le jury dans le cadre du programme d'aide aux collectivités amies des aînés, soit ceux de :

- la ville de Baie-Saint-Paul (Baie-Saint-Paul, vision d'avenir), qui bénéficiera d'une somme de 250 000 \$;
- la municipalité de Lac-Beauport (aménagement d'une zone récréative pour les aînés à Lac-Beauport), qui bénéficiera d'une somme de 162 500 \$;
- l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery (ensemble pour le mieux-être des aînés) qui bénéficiera d'une somme de 250 000 \$.

Les projets ont par la suite été entérinés par le comité de gestion de l'entente spécifique, le comité exécutif et le conseil d'administration de la CRÉ (le 12 février 2009).

Chacun des projets disposera d'un financement étalé sur une période de cinq ans, soit jusqu'au terme de l'entente spécifique, le 31 mars 2013.

L'année 2009-2010 de l'entente spécifique :

La deuxième année de l'entente spécifique sera consacrée à la réalisation des objectifs spécifiques 2 et 3 :

- l'accompagnement des trois projets retenus, essentiellement pour la mise en place des premières étapes de leur démarche « collectivité amie des aînés »;
- le soutien de la Table de concertation des personnes aînées de la Capitale-Nationale.

Afin de poursuivre la sensibilisation auprès des élus municipaux et ainsi contribuer à la réalisation du premier objectif de l'entente, la CRÉ s'assurera que chaque étape significative de ces trois projets bénéficie d'une visibilité à l'échelle régionale.

Voici le plan de travail pour cette deuxième année.

PLAN D'ACTION 2009-2010

ACCROÎTRE LA SENSIBILISATION AUPRÈS DES ÉLUS MUNICIPAUX ET DE LA POPULATION EN GÉNÉRAL SUR L'IMPORTANCE DE RÉPONDRE AUX BESOINS DES PERSONNES ÂNÉES EN VUE DE LEUR ASSURER UNE VIE ACTIVE, EN SANTÉ ET PRODUCTIVE AU SEIN DE LEUR COMMUNAUTÉ.

EN CONTINU

IDENTIFIER DES COMMUNAUTÉS INTÉRESSÉES ET DÉSIREUSES DE COMBLER DES BESOINS DES PERSONNES ÂNÉES ET DE METTRE EN PLACE DES PROJETS BASÉS SUR LE CONCEPT « VILLES-AMIES DES ÂNÉS ».

RÉALISÉ

METTRE EN PLACE DES PROJETS BASÉS SUR LE CONCEPT DE « VILLES-AMIES DES ÂNÉS » (CI-APRÈS NOMMÉS « COLLECTIVITÉS AMIES DES ÂNÉS »).

Action 1 :

Suivre la mise en place des trois promoteurs des projets « collectivité amie des aînés ».

<i>Étapes de réalisation</i>	<i>Responsable/soutien</i>	<i>Échéancier</i>
Échanger avec chaque promoteur pour suivre les travaux d'élaboration et de mise en œuvre de son plan d'action	CRÉ –MFA-promoteurs	mars 2009
Prévoir les modalités de liaison et les mécanismes de communication nécessaires (rencontres régulières, échanges téléphoniques ou par courriel)	CRÉ - promoteurs	En continu
Assurer le suivi auprès du comité de gestion de l'entente	CRÉ – comité de gestion	En continu

Action 2 :

Accompagner les promoteurs des trois projets « collectivité amie des aînés » afin que leur démarche tienne compte de la réalité et des besoins des personnes aînées vivant dans la collectivité visée.

<i>Étape de réalisation</i>	<i>Responsable/soutien</i>	<i>Échéancier</i>
S'assurer que ce projet soit bien connu de la population et que cette dernière soit impliquée dans sa réalisation	Promoteurs/CRÉ	Mars – avril 2009 – suivi en continu
S'assurer que des personnes aînées du milieu soient impliquées activement dans le projet	Promoteurs/CRÉ/Table aînés	Mars – avril 2009 – suivi en continu
Identifier la méthode qui visera à documenter la réalité des personnes aînées et à mieux connaître leurs besoins	Promoteurs/CRÉ	Mars – avril 2009 – suivi en continu
Recueillir les informations et les analyser	Promoteurs/CRÉ	Avril 2009 à début 2010
Établir et partager un portrait de la réalité et des besoins des personnes aînées de la collectivité	Promoteurs/CRÉ	Janvier à mars 2010
S'assurer de la prise en compte de ce portrait dans la définition des actions à venir	Promoteurs/CRÉ	Mars 2010

Action 3 :

Accompagner les promoteurs de chacun des trois projets « collectivité amie des aînés » afin que soient mobilisés les partenaires de la collectivité qui peuvent contribuer à la mise en place du projet.

<i>Étape de réalisation</i>	<i>Responsable/soutien</i>	<i>Échéancier</i>
S'assurer que ce projet soit bien connu des partenaires potentiels	Promoteurs/CRÉ	Mars – avril 2009 – suivi en continu
Définir les rôles et responsabilités des promoteurs et de chacun des partenaires impliqués à toutes les étapes du projet	Promoteurs/CRÉ	Mars – avril 2009 – suivi en continu

<i>Biens livrables pour les actions 1, 2 et 3 au 31 mars 2010 pour chacun des 3 projets</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>
Formation d'un comité de suivi du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes le composant - Nombre d'aînés et de proches aidants le composant - Diversité de représentation - Mandats et/ou plan de travail pour l'année - Permanent ou non du comité - Nombre de réunions tenues
Consultation de la population	<ul style="list-style-type: none"> - Mesures prises pour rejoindre les publics visés - Nombre de personnes consultées - Forme de consultation (forum, colloque, sondage, focus group) - Variétés des groupes consultés : proches aidants, aînés, aînés plus vulnérables, organismes qui œuvrent auprès aînés, intervenants locaux, population en général, etc.
Réalisation partielle d'un portrait (une évaluation communautaire) à remettre à la CRÉ avant le 31 mars 2010	<p>État de satisfaction quant aux éléments suivants à l'égard des aînés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - espaces extérieurs et bâtiments - transports - logement - participation sociale - respect et inclusion sociale - participation citoyenne et emploi - communication et renseignements - services de soutien communautaires et de santé <p>Portrait à partir des acteurs clés de la collectivité (à partir des données déjà existantes)</p>

Action 4 :
Assurer le monitoring de l'implantation et l'évaluation des effets de chacun des projets.

<i>Étapes de réalisation</i>	<i>Responsable/soutien</i>	<i>Échéancier</i>
Réunir les chercheurs potentiellement intéressés aux projets, vérifier leur intérêt et définir le type d'accompagnement souhaité	CRÉ, comité de gestion	Mars- avril 2009
Trouver le financement nécessaire à cet accompagnement	CRÉ, comité de gestion	Mars-avril 2009
Mettre en relation les promoteurs, les chercheurs affiliés à ce projet et les membres du comité de gestion pour définir les paramètres de la recherche	CRÉ	Avril 2009
Faciliter le partage avec d'autres chercheurs (autres régions ou ailleurs) sur les enjeux, méthodes et outils liés à l'évaluation des projets	CRÉ	En continu
Faciliter la diffusion des résultats obtenus	CRÉ	En continu

<i>Biens livrables pour l'action 4 au 31 mars 2010</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>
Pairage d'un chercheur avec chaque projet (3)	Définition du type d'accompagnement offert par le chercheur (rôle, modalités)
Remise d'un bref rapport par le chercheur faisant état des travaux effectués dans l'année	- Nombre de rencontres impliquant le chercheur et les promoteurs - Temps consacré par le chercheur - résultats, constats, évaluation des effets des étapes réalisées

Action 5 :
Favoriser la mise en réseau des personnes impliquées dans les trois projets et le partage sur les expériences de chacun.

<i>Étapes de réalisation</i>	<i>Responsable ou mode de réalisation</i>	<i>Échéancier</i>
Planifier la mise en commun et le développement des connaissances entre les personnes responsables des projets ainsi que les chercheurs qui accompagnent les démarches (exemple : forum régional)	CRÉ - MFA	Octobre – novembre 2009

<i>Biens livrables pour l'action 5 au 31 mars 2010</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>
Tenue d'une rencontre d'une journée regroupant les personnes impliquées dans les trois projets ainsi que les chercheurs associés	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes présentes - Programmation de la journée - Objectifs de la journée - Degré de satisfaction des personnes présentes - Suites prévues de cette journée

Action 6 :

Faire connaître les projets et leur donner une visibilité et un rayonnement à l'échelle régionale et provinciale.

<i>Étape de réalisation</i>	<i>Responsable/soutien</i>	<i>Échéancier</i>
Préparer un plan de communication en accord avec les promoteurs	CRÉ	Avril – Mai 2009
Adopter le plan de communication par le comité de gestion de l'entente	CRÉ – comité de gestion	Mai 2009
Appliquer le plan de communication	CRÉ	En continu

<i>Biens livrables pour l'action 6 au 31 mars 2010</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>
Plan de communication pour faire connaître l'avancement des trois projets et réalisation d'une revue de presse	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'articles diffusés - Contenu des articles - Médias qui ont permis la diffusion

SOUTENIR LA TABLE POUR L'ORGANISATION D'UN ÉVÉNEMENT ANNUEL QUI SE RAPPORTE AUX CONDITIONS DE VIE DES PERSONNES AÎNÉES ET DONT LES MODALITÉS SERONT À DÉFINIR AVEC LES PARTIES.

Action 7 :

Organiser et tenir des journées d'information et de sensibilisation sur deux thèmes qui touchent les personnes aînées : la conduite automobile et les aînés / les proches aidants.

<i>Étapes de réalisation</i>	<i>Responsable/soutien</i>	<i>Échéancier</i>
Organisation et tenue d'un colloque sur les proches aidants le 16 mai 2009	Table aînés/CRÉ au besoin	Mars à mai 2009
Organisation et tenue d'une journée d'information et de sensibilisation sur la conduite automobile et les aînés, le 1 ^{er} octobre 2009	Table aînés/CRÉ au besoin	Juin à octobre 2009

<i>Biens livrables pour l'action 7 au 31 mars 2010</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>
Tenue d'un colloque sur les proches aidants	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants - Programmation de la journée - Objectifs de la journée - Degré de satisfaction des participants - Suites de cette journée
Tenue d'une journée d'information sur la conduite automobile et les aînés	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants - Programmation de la journée - Objectifs de la journée - Degré de satisfaction des participants - Suites de cette journée